

LES CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION LUMINEUSE



Effets sur les humains qui sont des êtres diurnes :

- Endormissement, troubles du sommeil, perturbation du rythme circadien

Effets sur les animaux :

- Les insectes meurent d'épuisement autour des points lumineux
- Les oiseaux migrateurs sont désorientés
- Bien d'autres espèces sont perturbées par l'intensité lumineuse publique

Effets sur la végétation :

- Troubles du métabolisme végétal et impact sur la germination, la croissance, l'expansion des feuilles, la floraison, le développement des fruits.

Conséquences énergétiques et économiques :

- Premier poste consommateur des communes françaises, l'éclairage public représente 41% des consommations électriques des communes et génère 630 000 tonnes de CO2 (source ADEME)
- Au total en France l'éclairage public représente la consommation moyenne de 2 millions de personnes par an (hors chauffage)

Conséquences sur l'observation astronomique :

- En moins de 50 ans, une grande partie de la population française s'est privée de la beauté de la voie lactée qui n'est plus visible tout comme 90% des étoiles.

Lumières nocturnes et sécurité :

- 80% des cambriolages ont lieu en plein jour.
- 10000 communes de France ont expérimenté l'extinction nocturne sans augmentation du nombre de délits ou d'accidents (source ANPCEN).

Infos : <https://www.notre-planete.info/environnement/pollution-lumineuse.php>

PROTÉGEONS LA NATURE

ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU ROURET PHASE II



Depuis début mars 2022, dans le cadre du plan communal de réduction de la pollution lumineuse et de la réduction de la consommation d'énergie, l'éclairage public de quelques zones tests est éteint entre 23h et 5h du matin.

Fort du succès et de l'enthousiasme exprimé de la part des riverains concernés par cette expérimentation, la Municipalité en collaboration avec le collectif citoyen « Rouret Action Planète » a décidé d'étendre les secteurs concernés par l'extinction à **l'ensemble du village à l'exception de la traversée du village par la RD 2085.**

La plage horaire d'extinction sera légèrement étendue et se situera entre 23h et 6h du matin dans le courant du mois de novembre 2022.

Les zones restantes allumées la nuit feront l'objet ultérieurement d'une troisième phase de réduction de l'éclairage public.

Cette mesure est réalisable suite à la rénovation de l'éclairage public qui a commencé depuis plusieurs années conduisant :

- à changer les lampadaires pour un éclairage à LEDs dirigé vers le sol
- à l'installation d'horloges de commande des éclairages des lampadaires de tous les quartiers du village.

Nous vous **remercions** par avance pour votre compréhension et votre participation à cette démarche active en faveur :

- de la préservation de la faune et de la flore.
- de la limitation des dépenses publiques d'électricité.
- des retrouvailles avec les constellations d'étoiles qui ornent votre ciel.

Collectif Rouret Action Planète

Mairie Le Rouret

lerouret.fr/urbanisme-environnement/le-rouret-action-planete/

lerouret.fr/contacts

rouretactionplanete@gmail.com